

217C2232
FR0012757854-FS0931

25 septembre 2017

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

SPIE SA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 25 septembre 2017, les sociétés Aviva Investors Global Services Limited¹ et Aviva Investors France² agissant de concert ont déclaré avoir franchi en hausse, le 21 septembre 2017, le seuil de 5% des droits de vote de la société SPIE SA et détenir de concert 8 837 215 actions SPIE SA représentant autant de droits de vote, soit 5,74% du capital et 5,12% des droits de vote de cette société³, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Aviva Investors Global Services Limited	5 233 009	3,40	5 233 009	3,03
Aviva Investors France SA	3 604 206	2,34	3 604 206	2,09
Total concert	8 837 215	5,74	8 837 215	5,12

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions SPIE SA sur le marché.

¹ Contrôlée par Aviva plc et agissant pour le compte de fonds et de clients sous gestion. La société Aviva Investors Global Services Limited a précisé agir indépendamment de la personne qui le contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

² Contrôlée par Aviva plc et agissant pour le compte de fonds et de clients sous gestion. La société Aviva Investors France a précisé agir indépendamment de la personne qui le contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

³ Sur la base d'un capital composé de 154 076 156 actions représentant 172 766 376 droits de vote.